Quel(s) modèle(s) de financement des économies d'eau pour les services publics d'eau & d'assainissement ?

Julia Barrault,
Laetitia Couderc,
Justine Le Floch,
Pascal Masson,
Maria Salvetti
et Stéphane Saussier

Les Policy Papers
de la Chaire EPPP
Mai 2023 - N°8

© Unsplash

Quel(s) modèle(s) de financement des économies d'eau pour les services publics d'eau & d'assainissement ?

PAR JULIA BARRAULT, LAETITIA COUDERC, PASCAL MASSON, JUSTINE LE FLOCH, MARIA SALVETTI ET STÉPHANE SAUSSIER

RECOMMANDATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

1- Identifier les coûts liés au passage à la sobriété hydrique et exploiter les gisements d'économies ;

2- Communiquer davantage concernant les services rendus par les SEA aux usagers ;

3- Faire évoluer les relations contractuelles dans les Délégations de Service Public ;

4- Intégrer la gestion du grand cycle de l'eau dans les nouveaux projets des SEA afin d'assurer une meilleure adaptation au changement climatique, une meilleure maîtrise des coûts et l'accès à davantage de financements publics ;

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement en France : Comment équilibrer l'équation ?

Pour les services d'eau et d'assainissement (SEA), ces derniers mois ont été marqués par une double « sobriété ». Sobriété énergétique à cause de la guerre en Ukraine, mais aussi sobriété hydrique qui se matérialise à la fois par une baisse croissante des consommations en eau depuis plusieurs années et d'épisodes de séche-

resse de plus en plus intenses et fréquents, comme l'ont montré ces dernières années [1]. Dans un contexte où l'eau paie l'eau, la baisse des consommations en eau entraîne à la fois une baisse des recettes pour les collectivités, les opérateurs privés et les agences de l'eau – tous étant dépendants des volumes vendus aux usagers – et une augmentation des coûts, notamment en raison de l'inertie des infrastructures et de la dégradation du fonctionnement des services. La sobriété fragilise le secteur en s'additionnant au mur d'investissements auquel les collectivités sont déjà confrontées, résultant donc en des sous-investissements chroniques, alors même qu'un grand nombre de collectivités refusent d'augmenter le prix de l'eau aux usagers, pourtant principale source financière du secteur.

Cette note résume une étude qui interrogeait l'adaptation du modèle économique, reposant essentiellement sur des coûts fixes mais sur des recettes assises sur les volumes consommés, au contexte de sobriété.

Nous en avons conclu que :

1) La prise de conscience de la nécessaire accélération du passage à la sobriété hydrique et des coûts que cela va engendrer est hétérogène ;

2) La transition vers la sobriété hydrique entraînera un surcoût, ce qui nécessite que les SEA aient une meilleure connaissance des solutions, des pratiques innovantes et des financements à leur disposition ;

3) Des évolutions réglementaires, telles que l'instauration d'un régulateur économique, sont nécessaires pour assurer cette transition.

Introduction

Un passage à la sobriété coûteux qui s'ajoute à un mur d'investissements déjà présent

Le secteur de l'eau est fondé sur le principe du recouvrement des coûts par les recettes, communément appelé « le principe de l'eau paie l'eau », obligeant les services d'eau et d'assainissement à facturer toujours plus de volumes pour financer le service. La sobriété forcée par le réchauffement climatique est donc antinomique avec le modèle économique actuel et est à double tranchant. Alors que les services doivent déjà faire face à un mur d'investissements considérable en raison du vieillissement des réseaux (Voir encadré 1) – au taux actuel d'investissement dans les réseaux, il faut 200 ans pour les remplacer alors même que leur durée de vie n'excède pas 60 ans, entraînant donc un taux de fuite moyen en France supérieur à 20 % –, **la sobriété va entrainer une augmentation des coûts d'exploitation alors même que les recettes vont baisser,** à prix et population constante [2].

[1] La question du passage à la sobriété hydrique se pose cependant depuis maintenant plus de dix ans dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en France, la baisse des consommations résultant notamment d'une amélioration des équipements électro-ménagers et d'une prise de conscience de la raréfaction de la ressource par la population.

[2] Au-delà des surcoûts associés au surdimensionnement des réseaux et des usines, la sobriété risque d'engendrer une dégradation de la qualité de la ressource en raison de l'augmentation du temps de séjour dans les réseaux, d'une dilution moindre des effluents assainissement et donc davantage de nuisances odeurs et de formation de gaz toxique, ainsi que d'une plus grande concentration des micropolluants en sortie.

ENCADRÉ 1

Les dépenses d'investissements nécessaires pour l'eau et l'assainissement en France et les augmentations de tarifs correspondantes

Dans son dernier rapport, l'UIE propose une évaluation des investissements nécessaires sur les réseaux d'eau et d'assainissement et l'augmentation de prix qui en découlerait, toutes choses égales par ailleurs (UIE 2022). Comme le note le rapport, la diminution des investissements et la hausse modérée des charges d'exploitation et du prix du service d'eau dans un contexte de baisse puis de stabilisation de la consommation d'eau (18 litres d'eau consommés en moins par personne et par jour sur 20 ans, (FP2E - BIPE, 2019)) illustrent la marge de manœuvre limitée des services.
De plus, dans le contexte inflationniste actuel, les dépenses des services risquent fortement d'augmenter du fait des tensions très importantes sur le prix des intrants (produits chimiques, matériaux de construction etc.).
Cela pourrait se traduire par une augmentation du prix du service d'eau et une baisse du nombre d'opérations d'investissement, ce qui se traduirait par un besoin de renouvellement physique accru.

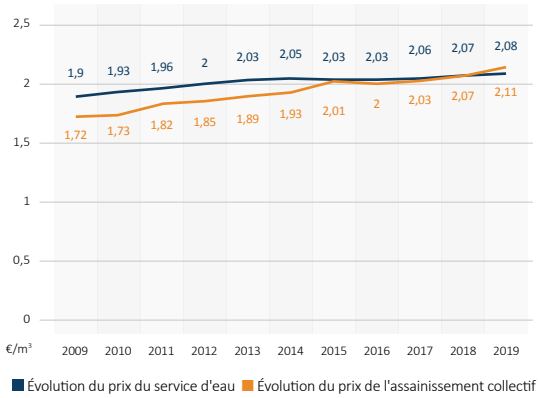

Source : UIE 2022

Le déficit d'investissement dans les services d'eau est évalué par l'UIE entre 1 et 3 milliards d'euros par an. Rapporté au m³ d'eau potable facturé, le déficit global d'investissement représente de 0,13 € à 0,38 €/m³, soit de 6 % à 18 % du prix du service d'eau potable TTC sur la base d'une facture d'eau potable de 120 m³ qui s'élève à 249,60 € et correspond à la consommation moyenne d'un foyer de trois personnes. Cela représenterait un surcoût de 15 à 45 € par an, en moyenne.
En ce qui concerne l'assainissement, ce sont entre 0,5 et 2 milliards d'euros par an qui manquent. Rapporté au m³ d'eau facturé, le déficit global d'investissements représente de 0,07 € à 0,26 €/m³, soit de 3 % à 12 % du prix de l'assainissement TTC sur la base d'une facture de 120 m³ qui s'élève à 252,40 €, et correspond à la consommation moyenne d'un foyer de trois personnes. Cela représenterait un surcoût de 7,5 à 30 € par an.

© Unsplash

Méthodologie

Cette note synthétise les résultats d'une étude menée entre septembre 2022 et janvier 2023. Cette étude avait pour objectif de dresser un état des lieux de la prise de conscience du double enjeu de la baisse des recettes et de la raréfaction de la ressource. Elle examinait également les difficultés entraînées par le passage à la sobriété hydrique pour les acteurs du secteur. Cet état des lieux a été réalisé en effectuant une enquête par questionnaire auprès des gestionnaires des services d'eau et d'assainissement en France (486 répondants)[3]. Le questionnaire était divisé en trois grandes parties : i) niveau d'urgence du passage à la sobriété et financements, ii) pratiques innovantes et iii) évolutions nécessaires pour faciliter cette transition[4].

> “LE NIVEAU DE PRISE DE CONSCIENCE CONCERNANT LES ENJEUX LIÉS AU PASSAGE À LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE EST HÉTÉROGÈNE SUR LE TERRITOIRE.”

Résultats de l'étude

Les acteurs du secteur ont-ils réellement pris conscience de l'impact de la sobriété sur leur modèle économique ?

Le niveau de prise de conscience concernant les enjeux liés au passage à la sobriété hydrique est hétérogène sur le territoire. En janvier 2023, **42 % des collectivités interrogées considéraient que les enjeux de sobriété hydrique (préservation de la quantité/qualité de la ressource, rendement de réseau et baisse de consommation) n'étaient pas d'actualité.**

Concernant les solutions envisagées pour assurer l'équilibre financier en cas de baisse des consommations, les collectivités interrogées ont majoritairement répondu la recherche d'efficience et l'augmentation du prix. La baisse des investissements arrive en troisième position (Voir Tableau 1).

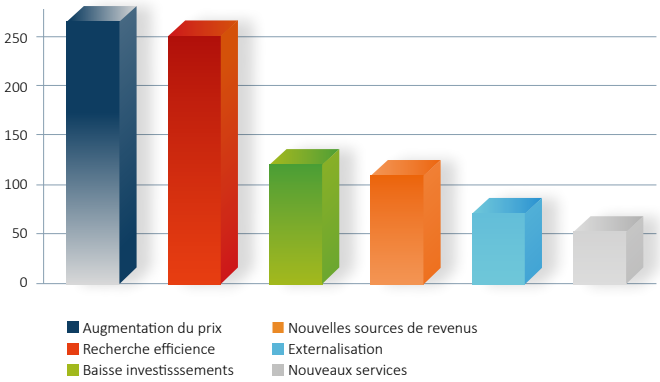

TABLEAU 1

Question 11 : Comment faites-vous face à la réduction des recettes engendrées par la baisse des consommations si tel est le cas ? (Plusieurs réponses possibles)

Comment maîtriser les coûts d'exploitation dans un contexte de sobriété ?

Si 47 % des répondants considèrent que sobriété et augmentation des coûts de service ne vont pas nécessairement de pair (Voir Tableau 2), des recherches ont cependant conclu que le réchauffement climatique ou une baisse importante des quantités d'eau dans les réseaux avaient des conséquences néfastes sur la qua-

[3] Les répondants à l'enquête sont assez représentatifs de l'ensemble de la population des services d'eau et d'assainissement en France. Le sondage a été réalisé auprès de 9 000 gestionnaires de services (eau et assainissement) du 5 au 15 janvier 2023. Le taux de réponse avoisine les 5 % (486 réponses obtenues, 686 services concernés au total), avec 63 % des services en zone rurale, majoritairement gérés en régie (60%) et une taille moyenne des services avoisinant les 30 000 habitants.

[4] L'étude se focalisait essentiellement sur l'enjeu du financement du passage à la sobriété, laissant délibérément de côté la question de la maîtrise de la demande, les conflits d'usage et les impacts sociologiques liés à ce passage.

lité de l'eau. Concernant l'assainissement, l'augmentation des températures et des durées de sécheresse peuvent également engendrer le recours à davantage de traitements et donc entraîner des surcoûts [5]. Moins d'eau dans les réseaux peut également dégrader la qualité de la ressource en raison de l'augmentation du temps de séjour, de la baisse de dilution des effluents assainissement et peut donc conduire à davantage de nuisances odeurs et de formation de gaz toxique, avec une plus grande concentration des micropolluants en sortie [6].

Sobriété et coûts	Fréq.	Percent	Cum.
Non	150	30,86	30,86
NSP	76	15,64	46,50
Oui	260	53,50	100
Total	**486**	**100**	

TABLEAU 2

Question 9 : Pensez-vous que plus de sobriété hydrique et augmentation des coûts des services d'eau vont de pair ?

Afin d'assurer l'équilibre financier, l'augmentation du prix semble être le premier levier à la disposition des gestionnaires des SEA. Il semble cependant difficile à actionner pour une majorité de répondants : **seules 25% des collectivités pensent que le prix de l'eau pourrait être augmenté de manière significative (de plus de 10 %) pour financer la transition vers la sobriété hydrique.**

Dès lors, le deuxième levier pour assurer le recouvrement des coûts par les recettes est la maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par l'identification de nouveaux gisements d'économies (e.g., solutions basées sur la nature, énergie solaire, meilleure gestion des eaux non-conventionnelles comme le REUT ou les eaux pluviales (voir Tableau 3)).

Les résultats du sondage mettent en évidence le peu de solutions innovantes mises en place à l'heure acturelle pour économiser la ressource [7]. Les gisements d'économie, tels que la capture cinétique de l'eau ou la riothermie, sont sous-exploités par les services confrontés au passage à la sobriété.

Cependant, les réponses varient en fonction du mode de gestion et s'il s'agit d'une zone urbaine ou rurale. Ainsi, s'ils sont plus de 50 % dans l'échantillon restreint aux services gérés en régie à

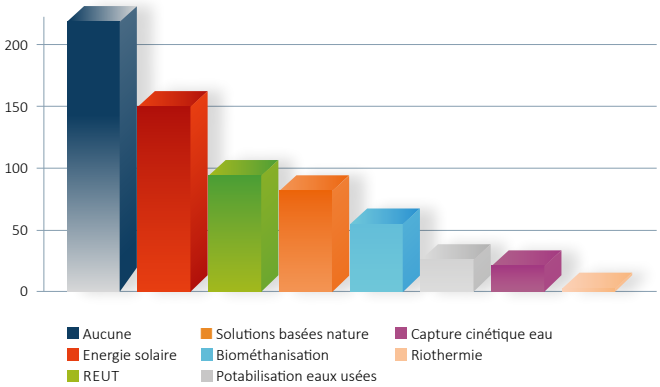

TABLEAU 3

Question 15 : Quelles pratiques innovantes avez-vous développées ou envisagez-vous de développer pour faciliter la transition vers la sobriété hydrique ? (Plusieurs réponses possibles)

déclarer n'avoir mis en place aucune pratique innovante pour aller vers plus de sobriété hydrique, ce pourcentage se réduit à moins de 40 % dès lors que les services sont gérés en DSP.

Les innovations mises en place pour aller vers plus de sobriété hydrique semblent donc être plus fréquemment déployées lorsque les services sont gérés en DSP plutôt qu'en régie, même si la différence n'est pas considérable [8]. En outre, les répondants en zone rurale indiquent pour une grande majorité d'entre eux (55 %) ne pas avoir mis en place de pratiques innovantes pour aller vers plus de sobriété hydrique. Seulement 20 % d'entre eux ont développé ou envisagent de développer des solutions basées sur la nature et la production d'énergie solaire. En zone urbaine ou mixte, les résultats diffèrent. Seulement 27 % des répondants déclarent ne pas avoir mis ou songé à mettre en place des pratiques innovantes pour aller vers plus de sobriété hydrique. Enfin, plus de 45 % répondent avoir mis ou songé à mettre en place des solutions de REUT ou d'énergie solaire.

> “47 % DES RÉPONDANTS CONSIDÈRENT QUE SOBRIÉTÉ ET AUGMENTATION DES COÛTS DE SERVICE NE VONT PAS NÉCESSAIREMENT DE PAIR.”

[5] Maria Salvetti, « Patrimoine Eau Potable, Assainissement Collectif, Eaux Pluviales En France - Une Approche Des Enjeux Financiers de La Sécurité Hydrique. » (Union des Industries et Entreprises de l'Eau 2022).

[6] Florentin, Daniel. 2015. « La vulnérabilité des objets lents : les réseaux d'eau. Les enjeux des diminutions de consommation d'eau vus à travers un exemple allemand ». Les Annales de la recherche urbaine, Ville et vulnérabilités, n°110: 152-63.

[7] La télérelève a également été mentionnée régulièrement par les répondants comme étant une solution innovante.

[8] Le résultat est paradoxal puisque 33 % des répondants pensent que les régies sont mieux armées que les DSP pour réussir la transition vers la sobriété hydrique tandis que 56 % des répondants ne perçoivent pas de lien entre sobriété et mode de gestion.

Comment faciliter le passage à la sobriété hydrique ?

Concernant les éléments qui faciliteraient le passage à la sobriété hydrique, la réforme des aides des agences de l'eau, la mise en place de tarification par paliers, l'augmentation des prix ainsi qu'un allègement de la législation concernant la réutilisation des eaux usées sont mis en avant. Ces éléments soulevés par les répondants ont d'ailleurs été évoqués par le Président de la République lors de la présentation du Plan eau le 30 mars 2023 (voir Encadré 2). Les répondants insistent également fréquemment sur l'utilité d'une tarification en fonction des quantités consommées, voire d'une tarification saisonnière ou en fonction des périodes de stress hydrique [9].

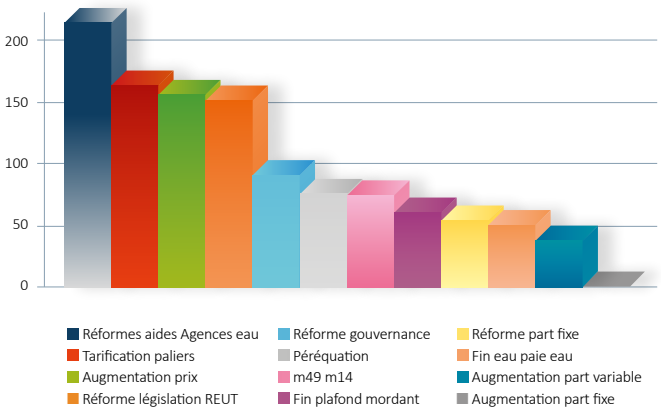

TABLEAU 4

Question 20 : Parmi ces éléments, lesquels peuvent permettre de faciliter le passage à la sobriété hydrique ? (Plusieurs réponses possibles)

Les avis divergent concernant l'instauration d'un régulateur économique à l'échelle nationale. Certains perçoivent l'instauration d'une régulation nationale forte comme un moyen de « dépassionner le débat », « de fixer des objectifs de qualité au niveau national », voire de « ne plus se focaliser uniquement sur le prix », de passer à une péréquation plus forte du prix de l'eau en France et surtout de trouver les moyens (notamment financiers) d'y parvenir, d'autres s'inquiètent des difficultés à prendre en considération la variété des situations.

La manière dont les services d'eau sont régulés à l'étranger est intéressante à ce sujet. A titre d'exemple, le régulateur italien a mis en place de multiples mécanismes d'incitation à investir, à réduire les fuites d'eau, à décarboner et à réutiliser les eaux usées traitées. Le régulateur danois a quant à lui instauré un plafond de revenus augmentés pour les opérateurs porteurs de projet d'adaptation au changement climatique (voir Encadré 3). La solution d'une régulation plus forte du secteur de l'eau pourrait venir renforcer la coopération entre les acteurs.

[9] Notons au passage qu'une tarification par paliers ou une tarification éco-solidaire peut in fine, augmenter les recettes du service comme le montre le cas de Dunkerque (Mayol, Alexandre, et Simon Porcher. 2019. « Discriminatory pricing and monopolies in water public services: An analysis of consumers' reaction to the price-signal distortions ». Revue économique 70: 461.).

ENCADRÉ 2

› Présentation du Plan eau : la sobriété hydrique au cœur de la planification écologique

Le 30 mars 2023, le Président de la République présentait le « Plan eau » du Gouvernement, consistant en une série de mesures visant à redéfinir la politique de la gestion de l'eau en France, et ce, afin de s'adapter au changement climatique. L'enjeu était double puisque ce plan cherche à la fois à préparer l'été 2023 pour lequel la situation hydrologique s'annonce particulièrement critique, ainsi qu'à inscrire la sobriété dans la durée, avec un objectif de -10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030.

Les mesures proposées par le Gouvernement sont semblables à celles proposées en conclusion de notre étude : Il est urgent d'inscrire la sobriété dans tous les usages et pour cela, lutter contre les fuites, moderniser le réseau, simplifier la législation autorisant la réutilisation des eaux usées traitées et instaurer une tarification progressive de l'eau est primordial.

Le Gouvernement a également annoncé la fin du plafond mordant dans le budget des agences de l'eau dès le prochain programme d'intervention ainsi que le développement des Solutions fondées sur la Nature.

Cependant, si le Chef de l'Etat a annoncé une aide supplémentaire de 180 millions d'euros par an dédiée au petit cycle de l'eau, le déficit d'investissement est estimé par l'UIE entre 1 et 3 milliards d'euros pour les services d'eau et entre 0,5 et 2 milliards d'euros par an pour l'assainissement. Reste alors à la charge des collectivités de trouver les solutions adaptées pour financer leur transition.

Concernant la délégation de service public, la grande majorité des personnes interviewées insiste sur l'importance d'une réforme de celle-ci : plus de transparence, un meilleur partage des informations et plus de coopération entre la collectivité et l'opérateur sont les mots d'ordre d'une telle réforme.

Implications et recommandations

Quel(s) modèle(s) de financement des économies d'eau pour les services publics d'eau & d'assainissement ?

La source principale de financement des économies d'eau dans un contexte où l'eau paie l'eau, est la facture de l'usager. Doit donc correspondre à une augmentation des coûts, une augmentation des recettes. Cette augmentation des recettes peut tout d'abord provenir de nouveaux services ou de nouvelles sources de revenus (REUT, méthanisation, etc...).

ENCADRÉ 3

Étude de cas européens

Le système étant « en crise », la solution d'une régulation plus forte du secteur de l'eau pourrait venir renforcer la coopération entre les acteurs. A l'heure actuelle, la régulation en France se fait « par contrat ». Cependant, une régulation plus forte des services d'eau peut prendre différentes formes, comme le montrent nos voisins européens.

1- Le cas du régulateur italien
L'Autorité italienne de la Régulation de l'Energie, les Réseaux et l'Environnement, ARERA, exerce les fonctions suivantes :
• Calcul des recettes et des tarifs ;
• Normes générales et spécifiques de qualité de service ;
• Réglementation de la qualité technique et infrastructurelle ;
• Clarté comptable et collecte d'informations ;
• La protection des consommateurs ;
• Le contrôle des conditions de prestation de services, avec le pouvoir d'exiger des documents et des données, d'appliquer des sanctions et de déterminer les cas dans lesquels les opérateurs peuvent être tenus de rembourser les consommateurs.

ARERA incite les opérateurs à investir dans la réduction des fuites, la décarbonation et la réutilisation des eaux usées traitées en leur accordant davantage de revenus. En instaurant une régulation « par menu », ARERA s'assure que les investissements ont des conséquences précises et mesurables sur les niveaux tarifaires. Entre 2012 et 2015, le niveau global des investissements a augmenté de 55 % grâce à l'instauration de ce mécanisme. En 2016, ARERA a également mis en place 6 macro-indicateurs de performance dont la réduction des fuites, pour lesquels les opérateurs sont soit récompensés soit pénalisés. Entre 2016 et 2019, cela a permis de réduire de plus de 15 % la part de population desservie par des opérateurs peu performants. En 2020, des indicateurs de niveau de réutilisation des eaux usées traitées et de décarbonation ont également été instaurés.

2- Le régulateur danois
L'Autorité danoise de la concurrence et des consommateurs, agence gouvernementale relevant du ministère danois de l'industrie, des affaires et des finances, héberge en son sein l'autorité danoise de régulation de l'eau. Elle fixe un plafond de revenus et des exigences d'efficience pour les opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement qui facturent plus de 200 000 m^3 ou sont des services municipaux gérés en régie. En 2019, cela représentait 334 opérateurs. La régulation par plafonnement des revenus a pour objectif de limiter le montant total des revenus d'une entreprise opérant un service public dans des conditions de monopole (local) naturel. Elle permet aux entreprises régulées de modifier leur prix avec une contrainte de revenus maximum à ne pas dépasser.

A la suite d'une analyse coûts-bénéfices et pour inciter les services d'eau et d'assainissement à porter des projets d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource ou de meilleur traitement des eaux usées, le régulateur peut accorder une augmentation du plafond de revenus réglementaires des opérateurs porteurs de projet. Etant donné la difficulté à estimer les bénéfices, le régulateur danois envisage de recourir à des méthodes de préférences déclarées, de type consentement à payer. Il s'agit par-là d'évaluer le consentement à payer de certaines catégories d'usagers pour une amélioration de la sécurisation de l'approvisionnement en eau et de la qualité de l'eau potable distribuée (au-delà des obligations règlementaires).

Dans une vision à moyen terme, la mise en place de la responsabilité élargie du producteur peut également permettre d'augmenter les recettes des services et de limiter l'augmentation des prix pour les usagers du secteur. L'application de nouvelles formes de tarification contribue également au financement du passage à la sobriété hydrique même s'il est probable qu'*in fine*, une augmentation du prix de l'eau, temporaire ou pérenne, au moins pour certains usagers, soit nécessaire.

En outre, la fin du plafond mordant a pour objectif de réinstaurer le principe de l'eau paie l'eau. Cependant, il reste encore à repenser la contribution des agences de l'eau au financement de l'OFB, qu'elles financent actuellement à hauteur de 80 % de son budget. S'assurer que les agences de l'eau contribuent exclusivement aux financements du petit et grand cycle de l'eau semble primordial pour faciliter la transition, d'après plusieurs répondants.

Intégrer la gestion du grand cycle de l'eau dans les nouveaux projets des SEA pour assurer une meilleure adaptation au changement climatique et pour une meilleure maîtrise des coûts et des financements

Comme l'a réaffirmé le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France le 25 janvier 2023, la REUT ne représente qu'1 % de l'eau traitée en France, alors que l'Espagne réutilise 14 % de son eau traitée et Israël 80 %. Si le développement des technologies de REUT est nécessaire, notamment en zone côtière pour ne pas rejeter de l'eau douce en mer, il est cependant important pour les opérateurs, publics comme privés, de développer, en parallèle, des projets axés sur la performance environnementale et sociale et sur les gisements d'économies. La mise en place de certaines de ces solutions durables

© Unsplash

> “L'INTRODUCTION DE LA TAXE GEMAPI INCITE INDIRECTEMENT À L'ÉLARGISSEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS AU GRAND CYCLE DE L'EAU.”

(e.g., solutions basées sur la nature, énergie solaire, etc...) à l'étranger démontre une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et leurs capacités à réduire les quantités d'eau consommées, en parallèle notamment de tarifications ou d'actions ciblées de communication incitative. C'est notamment le cas de Anglian Water en Angleterre qui a recours aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) telles que les zones humides, un type d'infrastructures vertes alliant à la fois la capacité épuratoire des sols à sa capacité de stockage de CO_2 [10].

En France, les subventions à disposition des SEA vont également dans ce sens : la plupart des subventions proposées par l'État, les agences de l'eau ou l'Union Européenne sont en partie conditionnées à des objectifs socio-environnementaux. Plus récemment, l'introduction de la taxe GEMAPI incite indirectement à l'élargissement des projets d'investissements au grand cycle de l'eau.

Par ailleurs, un enjeu important pour les SEA, publics comme privés, est celui du meilleur partage de la ressource entre les usagers, avec notamment l'instauration de voies de communication entre les opérateurs d'eau potable et d'assainissement, les agriculteurs, les industriels et les énergéticiens.

Travailler sur la confiance des abonnés afin d'assurer une meilleure gestion des services

Si l'augmentation du prix de l'eau semble inévitable en raison du recouvrement des coûts par les recettes, elle ne peut avoir lieu qu'en i) communiquant et sensibilisant l'usager sur le service rendu [11] et ii) à l'aide d'une tarification et communication incitative, responsabilisant ainsi l'usager face aux enjeux de sobriété.

[10] « Anglian Water » <https://www.anglianwater.co.uk/>.

[11] La population ne sait pas comment l'eau est acheminée au robinet ni comment elle est traitée. D'ailleurs, en 2019, une personne sur deux déclarait consommer de l'eau en bouteille, notamment en raison du manque de confiance concernant la qualité des eaux du robinet. David Afriat and Sébastien Soleille, « L'eau Du Futur- Enjeux et Perspectives Pour Les Entreprises Du Secteur » (La Fillière française de l'eau- Direction Générale des Entreprises- PIPAME 2019) Rapport final <https://www.entreprises.gouv.fr/files/2019-06-25-eaudufutur-rapport.pdf> accessed 24 November 2022.

Le PIPAME encourage notamment à créer un cadre de confiance avec une vision commune des enjeux liés aux investissements à venir dans ce secteur, soit par la consultation citoyenne soit par des campagnes de sensibilisation et d'information quant aux infrastructures nécessaires pour avoir accès à l'eau. Alors que 2/3 des usagers ne connaissent pas le montant de leur facture d'eau, il semble primordial de sensibilier et dépassionner le débat sur le sujet afin de sortir de la « tyrannie du prix de l'eau » [12]. Parallèlement, le Plan eau du Gouvernement assure la lancée d'une « campagne de communication grand public » pour inciter à la sobriété et la sensibilisation, dès le plus jeune âge, des enjeux de l'eau.

Faire évoluer les relations contractuelles dans les DSP

Le passage à la sobriété hydrique est perçu comme un « *game changer* » pour les délégations de service public, qui apparaissent comme rigides, attribuées après des appels d'offres, sans coopération véritable entre les acteurs. Afin d'y remédier, des objectifs partagés en phase de négociation des contrats et la mise en place d'une structure de gouvernance permettant à la coopération de perdurer semblent primordiaux. En outre, des objectifs partagés permettraient aussi de décorréler partiellement la rémunération de l'opérateur des quantités vendues. Cette décorrélation peut passer par exemple par une rémunération partielle à la performance, une évolution du prix fonction des quantités vendues (clauses de paysage) ou une durée conditionnelle aux recettes de l'opérateur.

D'autres solutions contractuelles permettent de décorréler plus fortement, voire totalement, volumes facturés et rémunération de l'opérateur. Les solutions du marché global de performance lorsque les investissements portés par l'opérateur sont faibles ou financés par la collectivité, ou du marché de partenariats lorsque les investissements sont financés par l'opérateur permettent cette décorrélation. Dans les deux cas, l'opérateur est alors rémunéré en fonction d'indicateurs de performance définis contractuellement.

Couvrir les coûts par les recettes : ce qui se fait à l'étranger

Au-delà des régulateurs économiques précédemment mentionnés, les SEA français peuvent s'inspirer des solutions innovantes utilisées à l'étranger qui ont montré leur capacité à maîtriser les coûts, notamment dans des contextes inflationnistes.

A titre d'exemple, l'opérateur public Vivaqua en région bruxelloise fournit chaque jour en moyenne 360 000 m^3 d'eau potable, tout en assurant également la gestion de la plupart des bassins d'orage et des missions de lutte contre les inondations. La baisse des consommations ayant entraîné une baisse des recettes, l'opérateur a identifié des sources de financement additionnel ainsi que des gisements d'économies lui permettant une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement, et notamment de ses coûts énergétiques. Cela s'est produit à l'aide d'un service payant pour les bornes incendie, la mise en place de la riothermie et de la production d'électricité par turbinage et énergie solaire [13].

> “LA RÉVISION DE LA DERU VA INCITER LE SECTEUR À RECOURIR DAVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À PROGRESSER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE.”

Conclusion : Quel avenir pour le financement des services d'eau et d'assainissement ?

Les SEA sont appelés à évoluer en raison de la réglementation à venir. A l'échelle européenne, la révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines va inciter le secteur à recourir davantage au développement de pratiques d'économie circulaire, à progresser vers la neutralité carbone, avec des effets positifs prévus d'ici 2040. En effet, en plus de l'obligation de mise en place et d'accès à un faible coût aux installations sanitaires dans les espaces publics, la révision de la Directive introduit également l'objectif contraignant de neutralité énergétique pour l'ensemble du secteur, au niveau des États membres. Les stations de traitement des eaux usées devront réduire considérablement leur consommation d'énergie et produire de l'énergie à partir de sources renouvelables (par exemple, énergie solaire, énergie éolienne et, en particulier, production de biogaz). Les opérateurs sont également amenés à publier des indicateurs clés de performance. Enfin, la Directive instaure la responsabilité élargie du producteur en assurant le financement du traitement des micropolluants par les industries pharmaceutique et cosmétique.

Dans l'ensemble de l'UE, ces mesures devraient permettre d'économiser près de 3 milliards d'euros par an, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 62,5 % par rapport aux niveaux de 1990, de faire reculer la pollution de l'eau par la diminution de plus de 365 000 tonnes de matières organiques, d'azote et de phosphore, et de réduire les émissions de microplastiques de 9 % grâce à une meilleure gestion des eaux de pluie d'orage.

En conclusion, il est urgent pour les collectivités et leurs services d'eau et d'assainissement d'assurer la transition hydrique le plus rapidement possible afin de ne pas la subir. Mettre en place une telle transition permet une bien meilleure maîtrise des coûts d'exploitation et permet de s'adapter aux effets du changement climatique. ■

[12] « Audition de Monsieur Olivier Thibault - Résilience Hydrique de La France » (n 2).

[13] « Vivaqua » <https://www.vivaqua.be/fr/>.

Les auteurs de cette note :

Julia BARRAULT
Sociologue,
Suez Le LyRE

Laetitia COUDERC
Cheffe de projets Economies d'eau,
Suez Le LyRE

Justine LE FLOCH
Doctorante
IAE Paris Sorbonne

Pascal MASSON
Directeur projets et Program Lead Customer & Revenue Management,
Direction clientèle Suez Eau France

Maria SALVETTI
Directrice Pôle Eau
Florence School of Regulation

Stéphane SAUSSIER
Directeur Scientifique
Professeur
IAE Paris

La chaire EPPP

Cette note a été préparée pour la Chaire Économie des Partenariats Public-Privé de l'IAE de Paris Sorbonne. Cette chaire est financée sous forme d'actions de mécénats par plusieurs acteurs publics et privés du monde des concessions. Le point de vue des auteurs n'engage qu'eux et ne reflète en aucune façon la vision des mécènes de la Chaire.

Contact

Paula Berdugo : berdugo.iae@univ-paris1.fr
01 44 08 11 78
https://chaire-eppp.org

IAE de Paris

8 bis rue de la Croix Jarry, 75644 Paris Cedex 13

Retrouvez tous les Policy Papers de la Chaire EPPP sur

www.chaire-eppp.org/policy-papers

CONTACT

Jean BEUVE
jean.beuve@univ-paris1.fr
http://chaire-eppp.org

Retrouvez tous les Policy Papers
de la Chaire EPPP sur

www.chaire-eppp.org/policy-papers

ou scannez le QR Code :

CONTACT

Jean BEUVE
jean.beuve@univ-paris1.fr
http://chaire-eppp.org